

ORES Assets

Assemblée générale du 15 décembre 2022

Documentation relative au point :

Plan stratégique 2023-2025

Plan stratégique 2023-2025

Le Conseil d'administration a arrêté, conformément à l'article L 1523-13, §4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) le plan stratégique 2023-2025 soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le projet est publié sur le site internet de l'intercommunale : <https://www.oresassets.be/fr/assemblees-generales>.

Il comporte trois parties :

1. une note stratégique : vision stratégique de la société reprenant les missions, projets et moyens d'y arriver ;
2. les données relatives aux investissements : reprises des plans d'adaptations – et extensions – approuvés par le régulateur wallon ;
3. des indicateurs de performance.

Proposition de décision :

L'Assemblée générale d'ORES Assets est invitée à approuver le plan stratégique 2023-2025.